RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

AVIS AUX FORAINS

RENOUVELLEMENT DE LA CARTE MARCHES FORAINS DE SAINT-PAUL

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du renouvellement des cartes d'accès aux marchés forains pour l'année 2027, nous vous informons que la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 décembre 2026.

Afin de procéder au renouvellement, nous vous prions de bien vouloir fournir l'ensemble des documents suivants :

Pièces à fournir :

- **Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport en cours de validité)**
- **Une photo d'identité récente (pour les personnes ne l'ayant pas déjà fournie)**
- **Justificatif de domicile (datant de moins de trois mois)**
- **Extrait de KBIS (ou RNE, datant de moins de trois mois)**
- **Carte d'exploitant agricole**
- **Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle**
- **Carte de marchand ambulant**
- **Attestation de formation à l'hygiène alimentaire**
- **Certificat de conformité d'extincteur pour les activités de cuisson**

Informations du demandeur : *(Veuillez compléter les informations ci-dessous)*

Nom :..... Prénom :.....

Adresse :.....

Téléphone :.....E-mail : .....

Activité détaillée :.....

.....

Nous vous remercions de bien vouloir respecter les délais afin de garantir la prise en charge de votre demande dans les meilleures conditions.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la *Direction de la Valorisation Économique et Touristique au 02 62 45 90 69.*

MAIRIE DE SAINT-PAUL
Place du Général de Gaulle, CS 51015 - 97864 SAINT-PAUL CEDEX
0262 45 43 45 – Fax : 0262 34 48 49 • maire@mairie-saintpaul.fr www.mairie-saintpaul.re